# État des lieux sur les pratiques en ETP des pharmaciens et infirmiers libéraux Ligériens formés aux 40h via les URPS

Février 2020

LE GAC BERTRAND

URPS Pharmaciens des Pays de la Loire



URPS Infirmiers Libéraux des Pays de la Loire



# $S_{\mathsf{ommaire}}$

1.	Introduction	3
	Contexte	
	Objectifs	
	Méthode	
	Résultats	
	1 Cartographie régionale	
	2 Résultats de l'enquête terrain	
	Discussion	
7.	Annexes	. 16

### 1. Introduction

Afin de répondre à l'axe du Projet Régional de Santé « renforcer le pouvoir d'agir de l'usager sur sa santé et sur son parcours de santé et d'accompagnement », les URPS Pharmaciens et Infirmiers des Pays de la Loire ont proposé à leurs professionnels respectifs de se former, ensemble, à l'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) (40h).

Suite à la formation ETP de 2016-2017, une évaluation avait été réalisée. Celle-ci montrait des pharmaciens et infirmiers très satisfaits des contenus, de la démarche pédagogique et des échanges interprofessionnels. Cela leur a apporté de nouvelles compétences et outils. Cependant, suite à la formation, un certain nombre de pharmaciens et d'infirmiers n'ont pas mis en place d'ETP dans leur exercice professionnel. Plusieurs freins sont soulevés comme le manque de rémunération, le manque de temps et le manque de lien interprofessionnel. Or, les réponses obtenues pour cette évaluation ne représentent que 12% de l'ensemble des pharmaciens et infirmiers formés à l'ETP via les URPS.

Afin d'obtenir davantage d'éléments sur l'ETP, il a été décidé de réaliser un état des lieux sur les pratiques des professionnels formés via les URPS. Cela permettra une meilleure représentativité et ainsi pouvoir proposer des actions adaptées aux attentes des professionnels.

#### 2. Contexte

Depuis 2012, l'URPS Pharmaciens forme ses professionnels à l'ETP via le projet ETOPPIA (17 pharmaciens formés en 2012). L'URPS Infirmiers, quant à elle, forme ses professionnels à l'ETP depuis 2014 (19 infirmiers formés en 2014 en partenariat avec Origami).

A partir de 2015, les deux URPS collaborent et proposent des formations à l'ETP en interprofessionnalité, infirmiers et pharmaciens ensemble.

Année	Organisme formateur	Nbre d'IDEL	Nbre de pharmaciens	TOTAL
2015/2016	IREPS	35	30	65
2016/2017	AFDET	38	41	79
2018	Université de Nantes	50	33	83
TOTAL		123	104	227

Au total, **263** pharmaciens et infirmiers libéraux ont été formés à l'ETP via les URPS depuis 2012, dont **227** (123+104) en sessions interprofessionnelles.

# 3. Objectifs

L'objectif général de cet état des lieux est de soutenir le déploiement de l'éducation thérapeutique du patient, par des professionnels de santé libéraux, sur la région Pays de la Loire. Plus spécifiquement, il s'agit d'identifier le niveau de connaissance, les pratiques, les besoins et les attentes des pharmaciens et infirmiers formés à l'ETP.

# 4. Méthode

Afin de remplir les objectifs précités, la méthode utilisée se décompose en deux étapes.

Premièrement, établir une cartographie régionale composée de 4 informations :

- la localisation des pharmaciens et infirmiers de la région formés à l'ETP via les URPS. Ce premier élément permet de visualiser les zones sur/sous-dotées de professionnels formés.
- la localisation des structures du 1er recours proposant des programmes ETP.
- la localisation des structures d'appui ETP (hors 72) proposant des programmes ETP
- la localisation des structures hospitalières proposant des programmes ETP.

L'intérêt de cette carte est de visualiser de possibles regroupements territoriaux entre professionnels formés à l'ETP via les URPS et leur position géographique par rapport à des programmes ETP existants. Les données recueillies relèvent d'une étude quantitative.

Deuxièmement, une enquête de terrain a été réalisé avec deux composantes. La première est un entretien directif et la seconde un entretien semi-directif.

L'entretien directif a été proposé sous la forme d'un sondage à réponses fermées et semi-fermées, aux 230 professionnels formés dont nous disposions de l'adresse électronique (123 infirmiers + 107 pharmaciens). Ce questionnaire en ligne a recueilli les réponses des professionnels sur une période d'environ un mois et demi (du 17/07/2019 au 30/08/2019). Les données extraites relèvent d'une étude quantitative. La trame du questionnaire est insérée en annexe.

Afin de venir compléter l'étude quantitative évoquée précédemment, il apparaît pertinent de réaliser une étude qualitative avec des données provenant d'un entretien semi-directif. Ce dernier prend la forme d'entrevues présentielles ou à distance (par téléphone) avec des professionnels formés à l'ETP via les URPS. Quatre pharmaciens et deux infirmières ont été interrogés dans ce cadre. Les professionnels à interroger lors d'un entretien semi-directif ont été choisis de manière à ce que la majeure partie du territoire soit représentée. On retrouve donc des pharmaciens et infirmiers de 4 départements (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne). Aussi, l'ensemble des zones d'activité (rurale, périurbaine et urbaine)

L'objectif de l'entretien semi-directif est d'orienter le professionnel vers des thèmes spécifiques tout en lui laissant une liberté de réponse. La trame de l'entretien semi-directif est également insérée en annexe.

# 5. Résultats

# 5.1. Cartographie régionale

Pour visualiser la cartographie en ligne, cliquez sur le lien suivant : [document Google « MyMaps »

https://www.google.com/maps/d/edit?mid=14KwRJI clCEm3hlkHsb02Rq8yHOoHc1l&usp=sharing

Sont recensés sur la cartographie, au niveau régional :

- 144 infirmiers libéraux formés à l'ETP
- 111 pharmaciens d'officine formés à l'ETP
- 61 structures hospitalières proposant des programmes d'ETP
- 11 structures du premier recours proposant des programmes d'ETP
- 7 structures d'appui à l'ETP

Répartition de l'offre et de la demande de programmes ETP sur le territoire des Pays de la Loire

		Loire-Atlantique (44)	Maine-et-Loire (49)	Mayenne (53)	Sarthe (72)	Vendée (85)	Région (Total)
DEMANDE	Nbre de pharmaciens formés à l'ETP	37	32	10	16	16	111
DEM	Nbre d'infirmier(e)s formés à l'ETP	55	23	20	21	25	144
	Nbre de structures hospitalières proposant de l'ETP	33	11	3	8	6	61
OFFRE	Nbre de structures du premier recours proposant de l'ETP	5	5	1	0	0	11
	Nbre de structures d'appui à l'ETP	4	1	1	0	1	7

Dans ce tableau à double entrée, l'offre correspond aux structures hospitalières, aux structures du premier recours ainsi qu'aux structures d'appui qui proposent des programmes ETP. La demande, quant à elle, est caractérisée par les professionnels de santé formés à l'ETP, puisque ces derniers sont théoriquement en recherche de programme à intégrer.

On remarque que l'offre de programmes en ETP se situe majoritairement en structure hospitalière, et notamment sur le département de la Loire-Atlantique. En effet, on observe une inégalité de répartition de ces structures entre les 5 départements de la région. De plus, sur les 72 structures proposant des programmes d'ETP recensées en Pays de la Loire seuls 11 émanent du premier recours, soit 15%.

# 5.2. Résultats de l'enquête de terrain

Ci-après sont compilés, les résultats des entretiens directifs (sondage en ligne) et des entretiens semi-directifs (entrevues présentielles ou par téléphone).

#### **TALON PROFESSIONNEL**

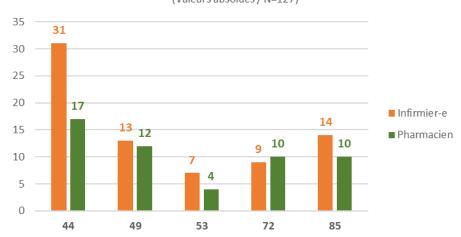
Le sondage en ligne a enregistré 127 répondants sur les 230 professionnels formés (via les URPS et dont nous disposons de l'adresse mail), ce qui représente un taux de réponse de 55%.

Si l'on observe le taux de réponse selon la profession, on constate que 60% des infirmiers formés ont répondu au sondage. Ce taux est de 49.5% parmi les pharmaciens formés.

Parmi les seuls répondants au sondage, les résultats nous montrent que les infirmiers ont été plus nombreux à répondre (58.3%) que les pharmaciens (41.7%).



Répartition départementale des professionnels sondés (Valeurs absolues / N=127)

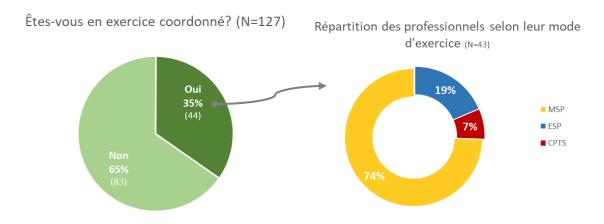


La répartition départementale des professionnels sondés (N=127) montre une relative uniformité des professionnels répondants dans chaque département, avec, cependant, une plus forte représentativité des infirmier(e)s de Loire-Atlantique.

En ce qui concerne le mode d'exercice des professionnels sondés, on remarque une plus forte représentativité des professionnels exerçant en zone rurale avec 55% des répondants.



Les deux graphiques suivants mettent en avant le mode d'exercice. Toutes professions confondues, on constate qu'un tiers (35%) des interrogés sont en exercice coordonné: soit au sein d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP), en Équipe de Soins Primaires (ESP) ou bien constitué en Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Parmi ces personnes, la majorité (près des ¾), exercent au sein d'une MSP.

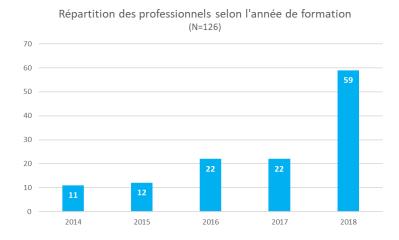


De plus, lorsque l'on interroge les professionnels en exercice coordonné sur leur ancienneté dans ce type d'exercice, les résultats montrent une relative homogénéité. En effet, 37% des professionnels sont en exercice coordonné depuis moins d'un an, 34% le sont depuis 1 à 2 ans et 29% depuis plus de trois ans.

Parmi les infirmiers sondés, 88% exercent en cabinet de groupe. Près des 2/3 sont en cabinet de 2 à 3 professionnels, le reste (37%) ayant un cabinet de 4 professionnels ou plus.

Parmi les pharmaciens sondés, près de la moitié (46%) exercent dans des officines disposant de 3 pharmaciens ou plus. 42% sont issus d'officines disposant de 2 pharmaciens, et seulement 12% exercent seuls.

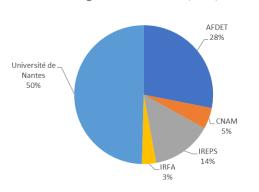
#### **FORMATION**



répartition des professionnels selon l'année de formation (graphique ci-contre) révèle nombre plus important de répondants chez les personnes formées en 2018. Lorsque l'on regarde les données de 2018 par profession, il apparaît que les répondants sont davantage infirmiers que pharmaciens. Respectivement 39 IDELs contre 20 pharmaciens.

- Les répondants au sondage ont, pour la moitié, été formés par l'Université de Nantes. Ce résultat concorde avec le fait qu'un grand nombre de répondants ont reçu la formation en 2018 (cf. graphique précédent).
- Plus d'un quart a bénéficié de la formation dispensé par l'AFDET.
- Le dernier quart est partagé par d'autres organismes de formation, notamment l'IREPS qui a formé 14% des répondants.

Répartition des professionnels formés selon l'organisme formateur (N=121)



### L'ETP DANS LE PREMIER RECOURS

Selon vous, y a-t-il un intérêt à faire de l'ETP dans le 1er recours ? (N=124) (valeurs absolues)

Tout à fait d'accord

D'accord

42

Pas d'accord

Pas du tout d'accord

O 10 20 30 40

A la question « Selon vous, y a-t-il un intérêt à faire de l'ETP dans le premier recours ? », une forte majorité (71%) déclarent y voir un intérêt en répondant « Tout à fait d'accord » ou « D'accord ».

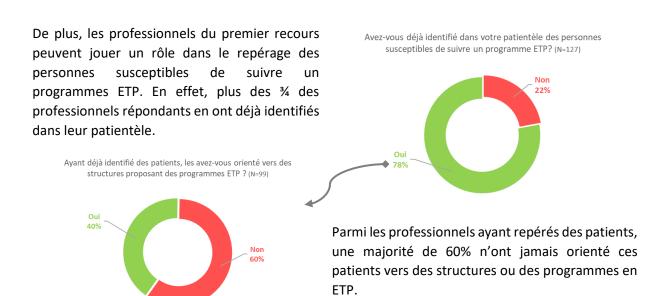
En témoigne une professionnelle rencontrée lors d'entretiens : « Oui, ça [l'ETP] change la façon d'aborder le traitement avec le patient, c'est complètement différent. On se rend compte au fur et à mesure des différents

entretiens que l'on a eu, une évolution chez les patients. Ils ont une vision plus globale de leur

pathologie ». Un pharmacien met également en avant le fait que le professionnel de premier recours soit un acteur local, de proximité : « pas besoin pour le patient de se déplacer jusqu'au CHU de la grande ville, car l'ETP est très hospitalo-centrée ».

Elle ajoute à propos de la relation ville-hôpital: « Je pense qu'il pourrait surtout avoir un lien entre les deux parce que les patients qui suivent un programme hospitalier, une fois sorti c'est fini, ils sont lâchés, or on sait bien que l'ETP c'est du rappel, de la répétition, donc une ou 2 séances qui soient faites en ville/libéral ça pourrait avoir un sens, ou même à distance : en post-infarctus 6 mois après. Là il y a une vraie carte à jouer, d'arriver après [l'hospitalisation]. »

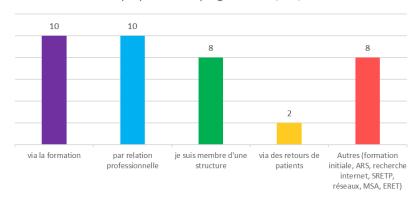
Une minorité de 10% pensent qu'il n'y a pas d'intérêt à pratiquer l'ETP dans un exercice de premier recours. Le reste des sondés (20%) ont une position partagée (ou neutre) sur cette question de l'intérêt.



Les résultats précédents mettent en exergue une asymétrie de l'information. Une partie des professionnels (40%) sont en mesure d'orienter les patients susceptibles de devoir suivre un programme, tandis qu'une part plus importante de professionnels (60%) n'ont pas les moyens d'orienter. Les chiffres par profession sont équivalents, ils ne permettent pas d'établir une profession plus concernée qu'une autre par rapport à sa capacité d'orientation.

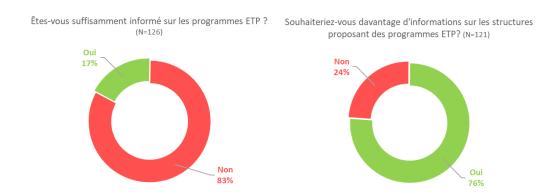
Parmi les 40 professionnels qui ont orienté des patients vers des structures, 38 indiquent l'origine de leur connaissance dans le graphique suivant :





Les réponses les plus fréquemment observées sont relatives à la formation (les personnes ont eu connaissance des structures par les intervenants lors des formations) et aux relations professionnelles que peut avoir la personne (collègue et autre professionnel de santé, par exemple). Également, un certain nombre de répondants sont eux-mêmes membre d'une structure qui propose un programme (par exemple : membre d'une MSP, animateur dans un programme).

Afin d'illustrer l'asymétrie d'information évoquée précédemment, le diagramme de gauche ci-dessous est révélateur. On constate un véritable manque d'information du professionnel formé à l'ETP en ce qui concerne les programmes ETP. A titre d'exemple, 72% des professionnels interrogés ne connaissent pas « Cart'EP », le répertoire en ligne de l'offre ETP régionale. Le diagramme de droite montre que les répondants sont très demandeurs (76%) de cette information. Une fois encore, les chiffres par profession sont similaires et proportionnels, ils ne permettent pas d'identifier une profession plus touchée qu'une autre.



En effet, le sujet de l'éducation thérapeutique du patient intéresse les professionnels : 80% des interrogés déclarent avoir déjà échangé sur ce sujet avec d'autres infirmiers et/ou pharmaciens.

A la question sur la communication entre professionnels, une infirmière libérale répond : « Oui j'ai déjà échangé sur l'ETP, mais les conclusions sont souvent les mêmes, en dehors d'un exercice coordonné (ESP CLAP, MSP) on n'a pas forcément le temps. On prendrait plus le temps s'il y avait à la clé une rémunération, là c'est du temps gratuit. On est limité car pas rémunéré. ». La plupart des réponses recueillies en interview contiennent la notion du mode d'exercice pluriprofessionnel.

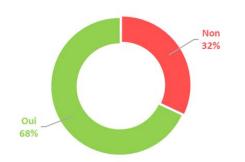
# L'ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS DANS L'ETP



Parmi les 127 répondants, on observe que plus des ¾ ne se sont pas engagés dans un programme ETP suite à leur formation. Ceux qui ont effectivement intégré un programme préfèrent suivre des patients en post-infarctus (ETOPPIA), atteints de diabète, d'obésité, ... L'ensemble des verbatims sont listées dans le tableau cicontre.

Nom du programme	Nombre
	d'occurrences
ETOPPIA	7
Diabète	6
Obépédia	3
Atelier médicaments MSA	1
Addictologie	1
ET3P	1
P'tit loup lombalgie	1
Fibromyalgie lombalgie subaigüe	1
Instant santé MSA	1
Local	1
Maladies cardiovasculaires	1
Diabète	
Maladies cardiovasculaires MSA	1
Médicaments et vie quotidienne	1
Obésité	1
Pathologies cardiovasculaires	1
PEP's mémoire	1
Programme cardio-vasculaire	1
ambulatoire MSA/IPCEM	
Projet d'une CPTS	1
Thérapies Ciblées	1
Nutrition Pathologies	1
chroniques (Vendée Diabète)	

Souhaitez-vous participer à des programmes ETP existants ? (N=122)

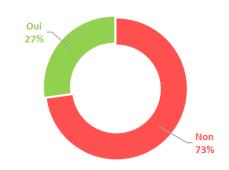


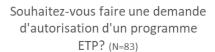
Si on remarque un faible engagement des professionnels dans les programmes, ce n'est pas par manque de volonté puisqu'une majorité des sondés (68%) déclarent souhaiter participer à des programmes existants. Ce faible engagement vient probablement du fait d'un manque de visibilité des programmes existants.

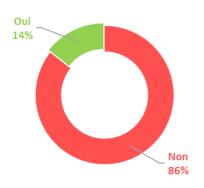
# **DÉPÔT DE PROGRAMME ETP**

Lorsque l'on interroge les professionnels, on note une faible connaissance des conditions de dépôt de programme en ETP. Cela vient sans doute du faible intérêt, pour les personnes formées, de déposer un programme auprès des autorités. Seuls 14% souhaitent effectivement demander une autorisation pour l'élaboration d'un programme. Notons également une volonté partagée d'obtenir des informations sur les conditions de dépôt puisque près d'une personne sur deux (45%) ne souhaite pas être informée sur ces conditions.

Connaissez-vous les conditions de demande d'autorisation de dépôt de programme ETP ? (N=125)



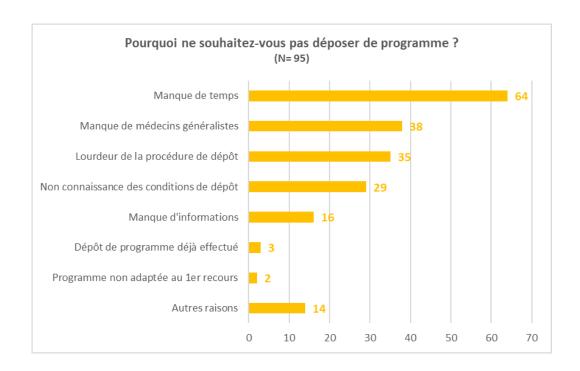




Souhaitez-vous des informations concernant les conditions de dépôt d'un programme ETP? (N=108)



Parmi les 12 professionnels souhaitant faire une demande d'autorisation d'un programme (cf. 14% graphique gauche ci-dessus), 9 estiment qu'ils auraient besoin d'un accompagnement pour l'écriture du programme. L'écriture d'un programme est perçue comme un travail lourd et chronophage : « Ce n'est pas le manque d'intérêt mais la lourdeur du processus qui fait que l'on ne veuille pas déposer de programme. Ce n'est pas dans nos projets car bâtir tout un programme à nous toutes seules c'est lourd donc il faudrait être parrainer par la faculté »

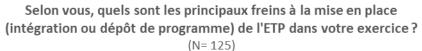


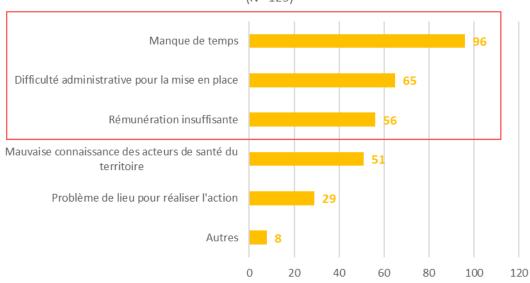
Les raisons les plus fréquemment invoquées pour expliquer le refus de déposer un programme sont le manque de temps des professionnels à consacrer à l'ETP, le manque d'implication des médecins généralistes (sachant que la présence d'un médecin est nécessaire pour l'élaboration d'un programme) et la lourdeur de la procédure.

Autres raisons (verbatims bruts)				
Acte infirmier hors nomenclature et non rémunéré				
Seule dans une petite officine, peu d'échanges et de liens avec les professionnels de santé. Peut-être lors du futur pôle de santé				
La MSP se met juste en place, des actions d'ETP sont prévues				
En coursfaite par l'équipe hospitalière.				
Envisagé ultérieurement				
Une IDE ASALEE au sein de la maison de santé				
Rémunération				
Je travaille déjà avec Vendée Diabète en parallèle du libéral et cela me convient				
très bien. Ça me permet de faire de l'ETP sans la lourdeur administrative				
Médecins non formés à l'ETP donc impossible de réaliser de l'ETP en autonomie.				
Nous sommes obligés de faire appel à une structure type MC44				
Non information des médecins sur le sujet, ils vont embaucher une infirmière				
pour cela alors que nous sommes formés, pour rien				
Difficultés à mettre en œuvre "nouvelle fonction" et temps à trouver				

#### IDENTIFIER LES FREINS A LA MISE EN PLACE DE L'ETP

L'un des points les plus importants de cette enquête concerne les éventuels freins à la mise en place de l'ETP dans l'exercice professionnel. Le graphique suivant nous apporte des éléments de réponses. La mise en place de l'ETP se heurte au problème du manque de temps disponible des professionnels pour réaliser des entretiens. D'autant plus que la rémunération semble être insuffisante, selon ces mêmes professionnels. Notons aussi, en deuxième position sur l'histogramme, la difficulté administrative de mise en place d'ETP dans la pratique professionnelle.





Les 8 réponses recueillies dans la catégorie « Autres » sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Autres (verbatims bruts)
« Manque d'échanges avec les professionnels de santé »
« Trouver les organismes susceptibles de rémunérer les intervenants »
« Impossibilité de faire de l'ETP sans médecins formés. Ils sont
surbookés et ne peuvent pas forcément se libérer 40h. »
« Non information des pratiques »
« De plus en plus de procédure à réaliser dans des domaines variés »
« Le recrutement des patients est difficile »
« Difficulté au recrutement »
« Rémunération inexistante pour les infirmiers »

Un pharmacien interviewé indique « le fait qu'il faille au moins un MG pour piloter un programme ETP et leur manque d'implication c'est le frein majeur. Pour exemple, il n'y a pas un seul MG du territoire [territoire autour de Chemillé-en-Anjou] qui ait fait sa formation de 40h. On ne va pas se lancer dans un programme s'il ne peut être validé. C'est la raison pour laquelle le seul programme que l'on a est avec la faculté du fait qu'ils ont un médecin dans l'organisation. C'est curieux d'ailleurs cette condition obligatoire. Et les médecins n'ont pas besoin de l'ETP ».

Un autre frein est évoqué par plusieurs personnes rencontrées : « Les patients sont aussi un frein car pas toujours réceptifs car ils se demandent un peu qu'est-ce que l'on va leur vendre derrière. Une fois qu'ils viennent une première fois ça va mieux ensuite, mais le premier rendez-vous est difficile. Je crois que ce n'est pas leur approche de la pharmacie, de faire des entretiens. » « Les patients peuvent être peu réceptifs car ont mauvaise connaissance de ce qu'est véritablement l'éducation thérapeutique, ils pensent que c'est un cours magistral. »

La question qui clôture le sondage donne la possibilité aux sondés de s'exprimer librement quant aux pistes d'amélioration pour d'intégrer l'ETP dans leur exercice.

Voyez-vous des pistes d'amélioration pour intégrer l'ETP dans votre exercice ?				
Réponses relatives à	Nbre	Verbatims bruts		
	d'occurrences			
la rémunération, cotation	15	« Référence dans la nomenclature des actes infirmiers »		
NGAP		« MOYENS, OUTILS, MODELE ET EXEMPLE ETP »		
		« Moins de lourdeur administrative, une rémunération digne »		
		« Mieux rémunérer les séances. »		
		« L'ETP demande du temps donc de l'argent, donc une bonne rémunération pour pouvoir avoir du personnel pendant les heures d'ETP!»		
		« ETP intégrée de manière informelle. Obtenir de l'Assurance Maladie la création d'un code acte pour le règlement de l'ETP en libéral. »		
		« Une cotation particulière dans la nomenclature et peut être des fiches pratiques ou des outils par pathologie pour avoir un support d'entretien, en gros formaliser un peu plus l'entretien ».		
		« Une cotation dans notre nomenclature qui nous permettrait de faire des séances au domicile du patient ou au cabinet. »		
		« Obtenir une rémunération pour le temps passé en exercice libéral non coordonné »		
		« Une rémunération motivante »		
		« Compensation financière qui permettrait de se décharger sur		
		une remplaçante sans perte financière »		
		Pourquoi pas introduire un cotation particulière cumulable pour prendre du temps dans l'échange et ETP		
		« il faudrait du temps et du financement ainsi que la volonté des professionnels de santé pour faire de l'ETP. Il faudrait que les professionnels aient le temps de mieux se connaître et une		
		meilleure connaissance des compétences de chacun ».		
		« L'inclure dans la nomenclature »		
		« Création d'une cotation dans notre décret de compétence plutôt que de passer obligatoirement par la création d'une SISA pour être rémunéré »		
		« Meilleure rémunération - Plus d'autonomie aux IDELs - Possibilité de faire des ponts ville/hôpital »		
aux médecins généralistes	7	« Arrêter le monopole des médecins »		
		« Que les médecins se forment »		
		« Les médecins généralistes n'ont pas la formation de 40h nécessaire et leur présence étant indispensable, il s'agit d'un frein majeur localement »		
		« Avoir suffisamment de médecins généralistes sur mon secteur »		
		« Meilleure coopération des médecins »		
		« Informer les médecins traitants de nos capacités et possibilités - Mettre en relation les professionnels formés (IDEL & Pharmaciens) »		
		« L'intérêt des médecins. »		
		« Plus de médecins généralistes sur notre territoire !!! »		
		« Permettre aux professionnels formés de réaliser des ETP même s'il n'y a pas de médecin formé »		

la coordination/ communication entre professionnels de santé	7	« Coordination pluridisciplinaire »     « Constitution d'un réseau »     « Meilleure collaboration hôpital-IDEL. »     « Meilleure coordination interprofessionnelle et amélioration rémunération »     « Manque d'info et de collaboration entre professionnels »     « Soirées entre professionnels formés à l'ETP »     « Nécessité de faire circuler les informations »
à un mode d'exercice 4 coordonné		« Projet de MSP en cours (passage en CATS en novembre normalement) qui facilitera les démarches je pense »  « Création d'une MSP et d'une SISA en cours sur notre ville »  « Information dans les MSP »  « Le dossier médical partagé, les maisons de santé et les formations à I ETP »

#### 6. Discussion

Les résultats présentés précédemment ont permis d'illustrer les pratiques et les attentes d'une partie des infirmiers et pharmaciens ayant bénéficié de la formation en 40h à l'ETP. Une limite que l'on pourrait objecter reviendrait à discuter de la représentativité de l'échantillon. Malgré un taux de réponses très satisfaisant (supérieur à 50%), il en reste tout de même près de la moitié qui ne sont pas représentés dans ces chiffres. Aussi, n'apparaissent pas les professionnels du territoire qui ont bénéficié de formations à l'ETP proposées par d'autres structures que les URPS.

#### 7. Annexes

- TRAME DU SONDAGE EN LIGNE
- 1. Quelle est votre profession?
- 2. Quel est votre département d'exercice ?
- 3. Vous exercez en ....
- 4. Êtes-vous en exercice coordonné?
- 4.1 Si vous avez répondu OUI à la question 4, quel est votre mode d'exercice ?
- 4.2 Si vous avez répondu OUI à la question 4, depuis combien de temps exercez-vous en exercice coordonné ?
- 5. INFIRMIER-E-S: Exercez-vous en cabinet de groupe?
- 5.1 Si OUI (à la question 5), à combien?
- 6. PHARMACIENS: Nombre de pharmaciens dans l'officine
- 7. En quelle année avez-vous suivi la formation?
- 8. Quel était l'organisme formateur?
- 9. Selon vous, y a-t-il un intérêt à faire de l'ETP dans le 1er recours ?
- 10. Avez-vous déjà échangé sur l'ETP avec d'autres infirmiers/pharmaciens?

- 11. Avez-vous identifié dans votre patientèle des personnes susceptibles de suivre un programme ETP ?
- 11.1 Si OUI (à la question 11), avez-vous déjà orienté des patients vers des structures proposant des programmes d'ETP ?
- 11.2 Si OUI (à la question 11.1), comment avez-vous eu connaissance de ces structures ?
- 11.3 Souhaiteriez-vous davantage d'informations sur les structures proposant des programmes d'ETP
- 12. Êtes-vous suffisamment informé sur les programmes ETP?
- 13. Connaissez-vous le site internet Cart'EP ? (= Répertoire de l'offre en éducation thérapeutique en Pays de la Loire)
- 14. Êtes-vous engagé dans un programme ETP?
- 14.1 Si oui (à la question 14), lequel?
- 15. Souhaitez-vous participer à des programmes ETP existants?
- 16. Connaissez-vous les conditions de demande d'autorisation de dépôt d'un programme ETP
- 16.1 Souhaitez-vous déposer une demande d'autorisation d'un programme ETP?
- 16.2 Souhaiteriez-vous des informations concernant les conditions de dépôt d'un programme ETP?
- 16.3 Auriez-vous besoin d'être accompagné pour l'élaboration du programme ?
- 16.4 Pourquoi ne souhaitez-vous pas déposer de programme ?
- 17. Selon vous, quel est le principal frein à la mise en place (intégration & dépôt de programme) d'ETP dans votre exercice ?
- 18. Voyez-vous des pistes d'amélioration pour intégrer l'ETP dans votre exercice?